

ROANNE ACTIV'

Depuis le 1er janvier 2024, la carte Roanne Activ' permet aux familles et aux seules à faibles revenus (les familles dont le coefficient familial est inférieur à 1,5) résidant à Roanne, de bénéficier de tarifs préférentiels en matière de loisirs sportifs ou culturels.

Roanne



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Les objectifs de la nouvelle carte Roanne Activ' sont clairement définis par la municipalité : « Nous souhaitons permettre l'accès aux familles roannaises à faibles revenus aux équipements sportifs, renforcer le lien familial par des sorties culturelles, favoriser la pratique culturelle, artistique et sportive et enfin favoriser la fréquentation des lieux culturels et sportifs de la ville », indique Jean-Jacques Banchet, Adjoint en charge de la culture.

Agglo Roanne



Comment l'obtenir ?

La carte de réduction Roanne Activ' est délivrée par le CCAS, au Centre administratif ou dans les Maisons de service public St-Clair et du Parc. Les bénéficiaires peuvent également faire une demande en ligne, via le [portail icitoyen.fr](https://portail.icitoyen.fr).



JE DEMANDE MA CARTE ROANNE ACTIV'

Quelles réductions possibles ?

En plus de la médiathèque qui est déjà accessible gratuitement, le théâtre, le musée Joseph Déchelette et le cinéma Renoir offriront des tarifs préférentiels pour tous, adultes et enfants. Le Nauticum et la patinoire entrent

également dans le dispositif, tout comme les clubs sportifs suivants : Chorale de Roanne, Roannais Basket Féminin, Club des Hockeyeurs Roannais et Loire Nord Tennis de table.

Pour la pratique régulière artistique et sportive au sein d'une association roannaise uniquement, un soutien forfaitaire annuel sera accordé (20% du montant de l'adhésion dans la limite de 50€). Pour le conservatoire de Roannais Agglomération, c'est une réduction de 50% qui sera proposée.

Comment l'utiliser ?

La carte de réduction Roanne Activ' est délivrée par le CCAS, au Centre administratif ou dans les Maisons de service public St-Clair et du Parc. Les bénéficiaires peuvent également faire une demande en ligne, via le portail icitoyen.fr à partir du 15 janvier 2024.



CONTACTS

Centre Communal d'Action Sociale de Roanne (CCAS)



Centre Administratif Paul
Pillet - Place de l'Hôtel de
Ville
42300 Roanne



0477232091



Courriel



Du lundi au jeudi de 9h à
12h et de 13h30 à 16h et le
vendredi de 9h à 12h



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

